

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/12/18

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 décembre 2018 - Délibération n° 2018/12/18

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA SAISON CULTURELLE ITINERANTE ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE.

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 05 décembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – PICOURET – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – SUCHAUD – HYLAIRES – MOREAU – JOUANNY – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – DEFEMME – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – GAUCHI – PARAYRE – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – LABORDE – CHAUVIN – COUSSEIROUX – GAILLARD et Mmes LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON et DESSEAUVÉ.

Pouvoirs :

1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. JUILLET
2. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
4. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT
5. M. LAINE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
6. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON
7. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME
8. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD

Suppléances : Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX.

Secrétaire de séance : M. Franck SIMON-CHAUTEMPS

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	48	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
43	-	13 (Mmes SUCHAUD – MOREAU – HYLAIRES - DEFEMME avec le pouvoir de M GAILLARD – PATAUD et MM. GIRON – MAZIERE – SIMONET - MARTINEZ – LEHERICY – PICOURET – RICARD)	-	-	-

Après plus de trente représentations de spectacles durant l'année 2018, développement territorial, avec une politique culturelle complète et de qualité, la saison culturelle itinérante, est une préoccupation fondamentale pour la collectivité.

La commission « Culture et Vie Associative » s'est de nouveau donné pour objectif de programmer près de trente représentations de spectacles, en permettant l'implication des maires et des associations pour l'accueil des spectacles et du public.

Considérant l'objectif de conforter la participation des publics et de renforcer le développement culturel local en proposant une programmation éclectique et conviviale sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant, comme en 2017 et 2018, qu'un accompagnement financier est possible auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

M. Le Président propose le plan de financement suivant pour l'année 2019 :

CHARGES	
Charges de fonctionnement	60 300 €
Masse salariale des permanents	35 000 €
administration (affranchissement, télécom...)	2 300 €
Charges d'entretiens et maintenances obligatoires	19 500 €
Petits matériels	3 500 €

Charges artistiques	83 000 €
Achat de spectacles	55 000 €
Communication	5 000 €
Droits d'auteurs	5 500 €
Charges techniques	10 000 €
Accueil / logistique artistique	7 500 €

TOTAL DES CHARGES	143 300 €
--------------------------	------------------

PRODUITS	
Ressources propres	3 000 €
Billetterie	3 000 €

Subventions	26 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine (fonctionnement activité)	26 000 €
Autres	114 300 €
Autofinancement	114 300 €

TOTAL DES PRODUITS	143 300 €
---------------------------	------------------

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire décide de

- Autoriser M. Le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 26 000€ auprès de la Région Nouvelle Aquitaine selon le plan de financement prévisionnel présenté, sous réserve des modifications du Débat d'Orientations Budgétaires.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.